LA PAIX
POUR LE 9 MAI—CLASSE No 206
Tirage de 4 heures P. M.

11	14	27	54	1	5	9	68	35	31	56	73	53	7		

Les tirages et dessins publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. J. BOMBREAU,
W. J. FINOCARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les Revueries

ATTRAIT SANS PRECEDENT
Plus d'Un Million distribué.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et a financièrement reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels simples tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa annonce, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Nous sommes Banques et Banquiers payant tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.
GROS LOT :
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500,	soit	50,000
100 Lots de 300,		30,000
100 Lots de 200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $300,	soit	299,700
999 Lots de 100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET :
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresse à : PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service gratuit de la malle à vos lettres, nous vous prions de nous adresser vos Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots; jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. : Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais on lui ferait pas parvenir les lettres ENREGISTREES sous son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CENT ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1915. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.
N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.
TAUX SPECIAUX POUR LES CLUBS.
Nouvelle-Orléans, Lne.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUTEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens, Imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

DEMANDE de pension, près de l'Université Tulane, par un gentleman étudiant, dans une famille où l'on parle principalement le français. S'adresser avec les conditions et le numéro, à "Student", bureaux de l'Annuaire. 7 mai—1f

ON demande—Des jeunes filles désirant apprendre un métier lucratif—Fleurs artificielles et paillettes 25 cr. (Facile à en apprendre). S'adresser chez Mme Garnier, 135 Royale. 7 mai—2f

ON demande—Un apprenti serrurier qui a déjà travaillé dans le métier. S'adresser A. Mangin, 73 Ste-Anne. 3 mai—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Quatre machines Buckeye relativement neuves. 10 à 12 cylindre. Volant (Fly-wheel) 9 pieds x10 pouces face. Aiguilles à Disque et cut-offs automatiques. Pour détails, s'adresser au bureau du Louisiana Electric Light Company, 52 rue Union. 1er mai—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Louis Alfred Sorbé.
ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
Ville District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,000—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanné Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, en résidence de la ville de Bordeaux, République de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Maria Suzanne Sorbé, Jean Louis A fred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 av—30—mai 5 9

Succession de Mme John C. Finney.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,828—Division A—Attendu que John C. Finney a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme John C. Finney, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 avril—29—mai 3 8

Succession de Mme Rebecca C. L. Loof.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,841—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca C. L. Loof, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Martin Wyss.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,297—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,972—Division D.—Ordre de Cour.—Edward Kerna vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Edward Kerna, cessionnaire, soit convoquée et tenue pardevant John J. Barnett, Esq., notaire, en son bureau, No 61 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 25e jour de mai 1891, à 11 heures A. M., pour délibérer sur la vente de la propriété réalisée dans cette affaire et de fixer les termes et conditions de la vente et en toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1891.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mai—3 (au 3 juin)

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division A—F. J. Zaeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du pétitionnaire F. J. Zaeringer soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, LUNDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires d'icelli pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur ou contre la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.
[Signé] THOS. U. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mai—3 (au 3 juin)

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,297—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,079—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Armbruster, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mai—6 10 15

Succession de Joseph H. Robin.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,799—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Oehlers exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mai—6 10 15

Succession de R. L. Brown.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,861—Division E—Attendu que Julius Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu R. L. Brown, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 mai—3 8 12

Succession de George A. Oakes.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,822—Division C—Attendu que George Oakes a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oakes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 av—30—mai 5 9

Succession de Mme John C. Finney.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,828—Division A—Attendu que John C. Finney a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme John C. Finney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 avril—29—mai 3 8

Succession de Mme Rebecca C. L. Loof.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,841—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca C. L. Loof, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Martin Wyss.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,297—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,707—Division A—F. J. Zaeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du pétitionnaire F. J. Zaeringer soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, LUNDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires d'icelli pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur ou contre la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.
[Signé] THOS. U. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 avril—3 (au 28 mai)

ANNONCE JUDICIAIRE.
Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,180—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré brûlé par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, 1846, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871; lequel terrain mesure, plus américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne le séparant d'une allée couverte commune au dit terrain et au terrain contigu, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et deux lignes sur une ligne oblique de la vingt-un pieds, quatre pouces et six lignes sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison sur le dit terrain se projette de façon à couvrir entièrement la dite allée commune, à la hauteur du second étage donnant accès à la dite allée, sur cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt six actions de $100 chacune de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et payées contre la dite propriété située dans la susdite affiche.
Conditions: Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $688 avec dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement et, de plus la somme de quinze cent quatre-vingt dollars avec intérêt dessus comme ci-dessus, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur cent soixante-douze plastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1882, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès tels ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété.
Le acquéreur en plus assumera le reste dudit fonds de cette hypothèque spéciale non éteinte, soit les à être réclamés d'après la charte et les réglements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir, la somme de $6192, et de plus assumera toutes les obligations d'un propriétaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses réglements, et la balance, s'il en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE
Jean Marie Geloé vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 32,781 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Camp, Girod et Magnolia, désigné comme lot No 19 et mesurant, au pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julie, sur quatre-vingt-seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme veuve Madeline Diaz, a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
J. B. Camora vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Rice, et als.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,648—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, Mme Margaret Knecht, veuve d'Henry Rice, Louetta Cecil a Rice, Marie Elizabeth Rice, Cecilia Georgiana Rice, Josephine Catherine Rice, étant ensemble les dix douzièmes indivis de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarré, désigné comme lot No Dix et mesurant vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-six pieds sept pouces de face à la rue Annunciation, sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds neuf pouces et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Poeyfarré et cent trente-cinq pieds dix pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, mesure américaine. Le tout conformément à un plan de A. de Armas, déposé en l'étude de L. B. Cenac, ancien notaire en cette ville.
2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant à la propriété ci-dessus, dans le même carré et même district; le dit lot est désigné comme le No 8 sur un plan annexé à un acte fait pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annunciation, douze pieds neuf pouces sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur d'environ cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept et soixante-cinq pieds sept pouces trois lignes sur l'autre côté, avec usage d'une allée commune de cinq pieds de largeur donnant sur la rue Poeyfarré et en commun avec le dit lot et ses voisins.
3° Un autre lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et carré que l'autre du lot ci-dessus décrit, faisant face à la rue Tchoupitoulas; le dit lot est numéroté trois, sur le dit plan annexé à l'acte fait pardevant Goutchalk, notaire, et mesure quinze pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt pieds trois pouces six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cinquante-cinq pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux et soixante pieds deux pouces sur l'autre côté attenant au lot numéro huit dans le fond—s'étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Poeyfarré en commun avec les dits lots et les autres.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le shérif civil de tout le contenu du local
No 41 rue Nord Rampart.
Consistant d'un ameublement de salon en bois de rose, miroirs, pendules, candélabres, chandeliers en cristal, ameublements de chambre à coucher en acajou, ameublements de chambre à coucher imitation de bois de rose, armoires, tables à rallonge, table, tapis, pelisses, chaises, tables de côté, chaises, sofas, ornements de cheminée, étagères, coffres, tables de salon, jardinières et piédestaux, rideaux de dentelles, lampes, bibles anciennes, statuettes, boîtes à cartes, coffre-fort, revolvers, cages à oiseaux, etc.
Aussi, de beaux articles en porcelaine, verre et faïence, comprenant un grand lot assorti de vêtements et de linge de dessous.
Machine à coudre, tentes, etc.
Serviettes, draps, nattes, essuie-mains, etc.
Un lot de livres.
Stove-range, ustensiles de cuisine, bailles, etc.
Aussi, un piano Pleyel.
Aussi bien que, 1 buggy, 1 New York brette (carriage) 1 coupé et une paire de magnifiques chevaux de voiture.
Différents jeux de harnais, couvertures de chevaux, fourrage, etc.
Et d'autres articles trop nombreux à détailler, trouvés généralement dans une maison de première classe.
Succession de Carmélite Carcagno, Veuve Bertrand Saloy.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,020—En vertu d'un ordre de vente, daté le 4 mai 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Sur les lieux, No 41 rue Nord Rampart.
Tout le contenu, meubles, installations, etc., du dit local. Aussi—
Chevaux, buggy, voitures, etc., harnais etc.
Le tout d'après inventaire fait par Charles T. Soniat, notaire, en date du 9 au 20 avril 1891, et enregistré dans la dite succession ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 9 13 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété dans le Deuxième District.
Paul Albert Buena vs Alexandre Louis Burthelemy.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quatre lots de terre avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Deuxième, Troisième et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur huit pieds de profondeur; le lot No Quatre forme le coin des rues Ursulines et Deuxième; le lot No Sept mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 8

BOTTES ET SOULIERS
PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LABORE, Encanteurs—Il sera vendu JEUDI, 7 mai 1891, commençant à 11h30 heures A. M., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres, un fort assortiment de BOTTES et SOULIERS, comprenant un assortiment complet, bien adapté au commerce de la campagne et de la ville. 7mai—1f

PAR HENRY STERN & CO.
Vente de Commerce sans réserve, à Crédit.
Un grand assortiment de Chapeaux de Paille. Aussi, des Chapeaux Feutre et Cassimers, comprenant le reste du stock de la Chapellerie bien connue de F. J. Quinlan.
Vente de Fermeture.
PAR HENRY STERN & CO., Encanteurs, —Il sera vendu, le JEUDI, 7 mai 1891, à 11h30 heures A. M. précises, au local No 25 rue des Magasins, le grand, complet et désirable stock de Chapeaux de Paille, aussi Chapeaux de Feutre et Cassimers, contenus dans le magasin ci-dessus, étant le reste du contenu de F. J. Quinlan, qui se retire des affaires.
Conditions à la vente. 3 mai—3 7

PAR SPEAR & ESCOFFIER.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Quatre splendides chevaux de tire, 4 wagons à bière, 1 nouveau wagon à ressort, 1 coffre-fort à combinaison, 100 barils de bière, 1 lot de harnais, 1 lot outils de bois, réclamation contre P. Hilal, 1 lot de robinets en cuivre, 40 livres de houblon, etc
M. Rotter & Cie. et les membres indivisels vs leurs créanciers.
No 32,758—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
MARDI, 12 mai 1891, à 10 heures A. M. précises, il sera vendu à l'encan au No 7 rue Preaux, entre Gravier et Perdido, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891 pour le compte, de l'affaire nommée ci-dessus, les articles énumérés ci dessus.
Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER,
Placide J. Spear Encanteur,
1er mai— Bureau, 3 1/2 rue Carondelet

Gages ! Gages !
PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—LUNDI, 4 mai 1891, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Mme Veuve J. Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants, montres en or et en argent, chaînes du toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqués et de fantaisie et autres articles fins.
Conditions—Comptant. 30avril—à date

PAR HOEY & O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE ATTRAYANTE
—A DE—
Petits Capitalistes
—DANS LE—
CENTRE COMMERCIAL DES PROPRIÉTÉS
A l'encoignure des rues Poydras et Carondelet.
Six magasins et résidences et deux terrains pour bâtir près le marché Paydras.
Toujours occupés par des marchands au détails rapportant de beaux revenus.
A TERME. AU CRÉDIT.
Pour effectuer un partage dans l'affaire de Mme Stamati Covas et als
VERSUS
G. E. Bertoulin et als.
No 32,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Carondelet, Perdido et Carroll, divisée en 6 lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 mars 1891, et décrits comme suit à savoir:
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Poydras et Carondelet, et mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue Carondelet.
Les améliorations sont désignées par les Nos 175 et 177 rue Poydras et le No 83 rue Carondelet, occupées par P. Bush J. J. Ryan et autres.
Le lot No 2 mesure 16 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par le No 179 rue Poydras et occupée par Peter Boehm, comme marchand de pain etc.
Le lot No 3 mesure 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Poydras la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations sur le dit lot de terre sont désignées par le No 179 1/2 rue Poydras, et occupées par MM. Cavley & Miller, bien connues comme le "Crown Shoe Store".
Le lot No 4 mesure 16 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 181 rue Poydras et occupé par le magasin longtemps établi de bijouterie faisant de bonnes affaires de Samuel E. Coh u.
Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 16 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations sur les dits lots Nos 5 et 6 appartiennent au locataire et ne sont pas incluses dans la vente des dits lots.
Les magasins ci dessus et les améliorations sont vendus sujets aux différents baux qui expirent le 30 septembre 1891. Les baux seront mentionnés au moment de la vente ou au moment de l'adjudication, au bureau des encanteurs. Possession et le loyer des différentes propriétés sont retenus jusqu'au 1er juillet 1891.
Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant au 6 des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir de la date jusqu'au paiement final, représenté par des billets d'acquéreurs garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles pour les assurances, bonnaires d'avocats, etc.
Les acquéreurs assumeront le tiers au moins en sus du prix de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891 et déposeront le jour court comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fabey, notaire, No 162 rue Commune. 6 mai—6 9 16 23 30—juin 6

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.
Michael P. Quade vs Wm. J. Woodruff.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,136—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au public